PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Finances/Budget

Agent traitant : Stéphanie GREGOIRE

Objet : Finances/Budget - Dotations à la Zone de Police SECOVA - Année 2025 : arrêt

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III;

Vu la loi du 07 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à 2 niveaux, telle que modifiée subséquemment et plus particulièrement en ses articles 40, 71 et 76;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ;

Vu la communication du dossier faite au Directeur financier en date du 02 décembre 2024, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier rendu en date du 02 décembre 2024 et joint en annexe ;

Considérant toutefois que, malgré l'absence de budget officiel de la Zone de Police, celle-ci se doit de permettre à la Zone de Police d'assurer les charges financières et inhérentes à l'emprunt contracté pour la construction du nouveau commissariat de police ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

La dotation ordinaire 2025 destinée à la Zone de Police SECOVA, inscrite à l'article 330/435-01, est fixée à 3.588.864.73 €.

Article 2

La dotation extraordinaire 2025 destinée à la Zone de Police SECOVA, inscrite à l'article 330/635-51, est fixée à 90.708,60 €.

Article 3

La présente délibération sera envoyée pour disposition au Gouvernement wallon ainsi qu'aux Services fédéraux du Gouverneur de la Province de Liège.

Avis rendu au Conseil communal en vertu de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Avis n°207/2024

Caractéristiq	uh sau	dossiar
Caracteristic	uco uu	uossici

Intitulé: Dotations à la zone SECOVA pour l'exercice 2025

Date de réception du dossier par le Directeur financier : 02/12/2024

Avis en urgence : non

Date limite de remise d'avis : 16/12/2024

Date du présent avis : 02/12/2024

Montant de la prime : sans objet

Mode de passation du marché : sans objet

Numéro de projet : sans objet

Projet de décision

Approbation des dotations

Avis

Au vu des documents réceptionnés, l'avis de l'égalité est favorable

Chaudfontaine, le 02 décembre 2024

Jérôme BIEUVLET Directeur financier